

École élémentaire Aimé Souché
appartenant au RPID
de BOUGON, PAMPROUX, SALLES et SOUDAN

Compte-rendu du conseil de déconfinement
du jeudi 28 mai 2020

Composition du conseil de déconfinement :

Ce conseil est présidé par le directeur de l'école.

Les membres ayant voix délibératives sont : des représentants élus de la commune et de la communauté de commune, des représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école, des représentants du personnel enseignant.

Les membres ayant voix consultatives sont les responsables de structures périscolaires de la communauté de commune.

Missions de ce conseil :

Mise en place de l'organisation pour la 2ème phase d'accueil à l'école élémentaire dans les conditions respectant le protocole.

Le pouvoir du conseil de déconfinement est équivalent à celui du conseil d'école.

Présentes :

- Mme Naudin Marie : Présidente du SIVU : responsable du péri-scolaire, de la cantine
- Parents représentants des parents d'élèves élus : Mmes Bizard, Helenne, Grelet
- Mme Dieumegard, enseignante
- Mme Coué, directrice de l'école

Excusées

- Mmes Tanguy, Chatellier, Milhères, enseignantes
- Mmes Guibert et Pignon, parents élus au conseil d'école.

I - Organisation du temps scolaire

1 - Rythme scolaire / horaires :

L'école conserve le rythme des 4 jours.

Les horaires ont été adaptés pour pouvoir mettre en place le protocole sanitaire.

Journée type d'école

8h35 - 9h : temps d'accueil dans les classes.

9h - 11h45/12h00 : Temps de classe (selon les groupes)

11h45/12h00 - 13h30/13h45 : pause méridienne (selon les groupes)

13h30 - 16h10 : temps de classe

16h10-16h25 : sortie des classes

2 - L'équipe enseignante

Mme Chatellier (CP), Mme Dieumegard (CE1), Mme Tanguy (CE2), Mme Milheres (CM2, collègue assurant la décharge de direction) assureront le présentiel les 4 jours par semaine et le distanciel pour les enfants restés chez eux.

Mme Coué (CM2, directrice de l'école) retrouve une journée de décharge tous les jeudis pour assurer la direction et le distanciel.

Mme Brunet (enseignante supplémentaire à mi-temps sur l'école) n'est plus affectée à l'école pour cette fin d'année. En effet, comme le veut le protocole sanitaire, afin de limiter au maximum le brassage, la direction académique a fixé les enseignants supplémentaires dans les écoles où ils avaient enseignés depuis le 12 mai.

3 - Capacité d'accueil maximale

Afin de respecter les mesures de distanciation suivantes :

- respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables et entre les tables et le bureau de l'enseignant
- éloigner les tables des portes
- neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire : bibliothèque, jeux collectifs, fournitures scolaires...
- limiter les déplacements dans la classe et instaurer un sens de circulation pour éviter les croisements.

Les salles de classes ont été réaménagées. Grâce à l'expérience de la première phase, des meubles ont été enlevés ou déplacés pour permettre l'accueil d'élèves supplémentaires.

- La classe de CP peut accueillir jusqu'à 13 élèves.
- La classe de CE1 peut accueillir jusqu'à 13 élèves.
- La classe de CE2 peut accueillir jusqu'à 15 élèves.
- La classe de CM2 peut accueillir jusqu'à 12 élèves.
- La salle supplémentaire pour les CM2 peut accueillir jusqu'à 13 élèves.

L'école peut donc accueillir au maximum : 66 élèves.

4 - Liste des critères de priorité pour l'accueil des enfants

La direction académique a transmis aux écoles une liste des personnels dont les enfants doivent être accueillis à temps plein à l'école.

La voici :

- Tout personnel travaillant :
 - en établissements de santé publics/privés
 - pour les structures de l'ASE) et de la PMI), dépendant du Conseil départemental
 - en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville et les personnels des laboratoires d'analyses mobilisés
- Les personnels de l'État (préfecture et ARS) indispensables à la gestion de la crise

- Les professeurs du premier degré et du second degré, ainsi que les personnels techniques et autres, rattachés à ces établissements, indispensables à leur fonctionnement et à l'accueil des élèves (agents municipaux, départementaux, AESH, etc.)
- Les personnels des tribunaux judiciaires.

A cette liste, s'ajoutent :

- les élèves en situation de handicap, les élèves décrocheurs et en difficulté scolaire.

L'équipe enseignante a décidé d'ajouter un dernier critère :

- accueil des enfants dont un parent est absent la semaine.

5 - Point sur les effectifs à partir du 2 juin

Au total, 74 élèves vont être scolarisés à l'école sur un effectif de 104, soit 71 %.

Accueil des CP-CE1-CE2

En raison des effectifs, une rotation va être mis en place.

Dans chaque classe, un groupe d'élèves prioritaires est fixe et accueilli toute la semaine.

En outre, les lundis/mardis et jeudis/vendredis, un groupe d'élèves différent est accueilli avec les prioritaires.

- 15 CP : 2 groupes de 12 élèves

9 prioritaires à la semaine + 3 élèves différents les lundis/mardis et jeudis/vendredis

- 18 CE1 : 2 groupes de 13 élèves

8 prioritaires à la semaine + 5 élèves différents les lundis/mardis et jeudis/vendredis

- 19 CE2 : 2 groupes de 15 élèves

11 prioritaires à la semaine + 4 élèves différents les lundis/mardis et jeudis/vendredis

Accueil des CM2

- 22 CM2 : 2 groupes

Un groupe de 9 élèves avec Mme Coué accueilli les lundis, mardis et vendredis

Un groupe de 13 élèves est pris en charge par Mme Milhères, toute la semaine, avec les enfants prioritaires.

Ces groupes seront fixes pour la fin de l'année.

6 - Date de rentrée

Tous les élèves, selon les groupes et la rotation établie, seront accueillis dès le mardi 2 juin, selon les modalités expliquées ci-dessous.

7 - Entrée / Accueil du matin

L'accueil s'effectue toujours par l'entrée principale : portillon vert.
Pas de temps de récréation, entre 8h35 et 9h.

- Enfant(s) venant seul(s) ou accompagné(s) par leur parent :

L'enfant descend seul.

Exceptionnellement, le parent peut descendre échanger avec l'enseignant présent à l'accueil de l'école, en respectant strictement les mesures de distanciation sociale afin d'éviter les croisements. Il ne sera pas possible de parler avec l'enseignant de son enfant.

- Prise en charge des enfants venant de la garderie :

A 8h35, les enseignantes prendront en charge les élèves de la garderie, dans la cour de récréation.

- Enfant arrivant par le car :

Descente des élèves à la grille blanche.

Prise en charge des élèves de Bougon puis des élèves de l'école, par le personnel du SIVU.

L'équipe enseignante se répartira les postes : Mme Coué à l'accueil, Mme Tanguy en salle d'arts visuels (point d'eau), Mme Milheres entre les 2 salles de classe des CM2, Mme Chatellier et Mme Diermegard seront dans leur classe respective ; une agent du SIVU sera présente aux toilettes intérieurs.

7 - Pause méridienne

11h45 : CE1 (toilettes intérieurs) et CE2 (lavage de mains : salle d'arts visuels/toilettes extérieurs)

12h00 : CP (toilettes intérieurs) + CM2 (lavage de mains : gr 1 dans la salle d'arts visuels et gr 2 dans les toilettes extérieurs)

Prise en charge des élèves par le personnel du SIVU après le passage aux toilettes et le lavage des mains.

Après la cantine

- Prise en charge par l'enseignante à partir de 13h30 : CE1 et CE2 / classe à 13h45

- prise en charge par l'enseignante à partir de 13h45 : CP et CM2 / classe à 14h

8- Sortie

- 16h10 : sortie échelonnée en fonction des fratries

16h10 : CP

16h15 : CE2

16h20 : CE1

16h25 : CM2

- Départ par le portillon vert : l'enfant remonte seul.

- Les enfants prenant le car ou allant à la garderie seront pris en charge à 16h25 par les agents du SIVU.

- Les enfants arrivant par le car, **de Bougon et de Salles** seront pris en charge à la grille blanche par les familles, en respectant les mesures de distanciation sociale.

9 - Circulation dans l'école

- Des affichages et des marquages au sol vont indiquer un sens de circulation.
- A l'entrée des toilettes intérieurs, dans les couloirs, seront installés, au sol, des bandes de scotch ou bien au mur des affiches permettant la prise en compte de la distanciation.
- Entrée en classe au fur et à mesure.
- Sens de circulation dans les classes.
- Mise en place d'un sens de circulation dans l'école
- Aucun croisement ne doit avoir lieu.

10 - Organisation au sein des classes

- Les élèves rentreront directement avec leur sac dans la classe.
- Pas d'accès au porte-manteau.
- Chaque enseignante décidera de ce que les enfants peuvent apporter de chez eux, à utilisation personnelle : coloriage, cahier de mandalas, livre...
 - Les enfants repartiront le soir avec ce qu'ils ont besoin. Il sera impératif de rapporter le matériel emmené à la maison car aucun matériel ne pourra être prêté.
 - Chaque enfant aura sa place attitrée.
 - Il sera demandé, obligatoirement, de fournir une gourde d'eau marquée au nom de l'enfant

11 - Les récréations

Comme à l'habitude, il y aura une récréation le matin et une l'après-midi en respectant le lavage des mains avant et après la récréation.

2 lieux :

- la partie en herbe devant l'école qui sera sécurisée par des barrières.
- la cour de récréation : partagée en 2, elle peut accueillir 2 groupes

Récréation des CE1 et CE2 à 10h et à 14h45.

Récréation des CP et 2 groupes CM2 à 10h45. Récré des CP à 15h30.

12 - Communication avec les enseignantes

- L'accès de l'école aux parents sera interdit.
- Il sera possible de discuter avec l'enseignante de son enfant à l'extérieur, en respectant la distanciation sociale.
- Suspension de l'utilisation du cahier de liaison. L'équipe enseignante demande aux familles de communiquer par l'envoi de mail à l'adresse de l'enseignante de son enfant.
- Les entretiens de parents peuvent avoir lieu sur rendez-vous, pris par mail ou téléphone, en respectant les gestes barrières : port du masque, gel hydroalcoolique en entrant. La distance sera respectée et les tables désinfectées.

13 - Matériel / Masques

L'école dispose :

- d'un thermomètre frontal ; de gel hydroalcoolique ; de gants
- de masques chirurgicaux livrés par l'infirmière scolaire du secteur.
- des masques pour tout enfant susceptible de déclarer des symptômes.

14 - Mesures barrières

Pour protéger vos enfants, vous protéger et protéger tous les personnels de l'école, tout le monde doit respecter les mesures sanitaires. Ces mesures portent sur tous les temps de prise en charge de l'enfant : temps scolaire et périscolaire, accueil à l'école, garderie, classe, récréation, restauration....

Votre enfant doit connaître et être capable de respecter les gestes barrière : vous avez un rôle actif dans l'acquisition et le respect des gestes barrière qui doivent être la règle, à la maison également.

Avant l'arrivée à l'école

Les familles ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des mesures de protection :

- *Il vous est demandé de prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école.*
- *En cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID 19 ou de fièvre supérieure à 37,8°C, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école.*
- *A la moindre apparition de symptômes, l'école doit être avertie et votre enfant isolé.*

Le lavage des mains se fera, environ 8 fois par jour, :

- à l'arrivée à l'école, avant d'entrer en classe
- avant et après les récréations
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- avant de sortir de l'école.

Port du masque chez les enfants

Selon le protocole :

- *"le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage."*
- *"L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies, comme l'asthme."*
- *"Il appartient aux parents de fournir des masques à leur enfant."*

Si les familles souhaitent que leur enfant porte un masque, elles en ont la possibilité.

L'enfant peut le porter en arrivant à l'école ou bien le mettre pour les récréations.

Si tel est votre choix, **votre enfant doit savoir s'en servir et savoir le porter**. Il **devra gérer seul** son masque, le porter toute la 1/2 journée, en le portant dès son arrivée (4h) ou seulement pendant les récréations. Il faudra lui fournir autant de masques que nécessaire (si port une 1/2 journée = 2 masques, si port uniquement pendant les récréations = 3 masques).

Les masques seront individuellement rangés dans le sac de l'enfant, il en sera responsable. Merci d'en informer l'enseignante si votre enfant aura un masque.

Si la journée de votre enfant est très longue (garderie matin + garderie soir, prévoir autant de masques que nécessaire).

Chaque enseignante présentera aux enfants les gestes barrières grâce à des supports de l'éducation nationale ou d'autres supports pédagogiques.

15 - En cas de suspicion, à l'école :

- L'enfant sera isolé dans la salle d'arts visuels car il y a un point d'eau.
- Un masque lui sera fourni.

La température sera vérifiée à l'aide d'un thermomètre sans contact.

- Les parents seront appelés afin de venir chercher leur enfant en respectant les gestes barrières.

- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

- Mme Coué contactera alors la DSDEN et l'Inspecteur de l'Education nationale.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé la personne après quelques heures.

II - Organisation du temps péri-scolaire

1 - Garderie

Les enfants d'élémentaire seront accueillis exclusivement sur le site de l'école élémentaire.

- Mise en place de la garderie le matin et le soir, aux horaires habituels.
- Constitution de 2 groupes (maximum 10 enfants), le plus fixe possible (groupe établi en fonction des inscrits)
- Lieu : 2 salles différentes : la garderie de l'élémentaire et la salle d'arts visuels de l'école
- Utilisation de la cour sans se croiser.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription au préalable auprès de Marie Naudin.

2- Cantine

Capacité de la cantine :

- capacité maximale dans la salle principale : 52 places
- la salle à manger est réservée aux agents

Un seul service mis en place.

Marie Naudin, présidente du SIVU, recueille les inscriptions.

Tous les agents seront équipés d'un masque et de gants, fournis par le SIVU.

- 2 entrées ; 3 points d'eau à disposition.

- Entrée et sortie échelonnées dans la cantine, après lavage de mains, chaque enfant sera placé. Groupe classe par groupe classe. Pas de place attirée. Les enfants se mettront à la suite.

- Service à l'assiette.
- Pas de panier, pas de pichet d'eau à disposition des enfants. Service à la demande.
- Les enfants ne débarrasseront plus.

- Sens de circulation mis en place.
- Temps de récréation qui s'effectuera dans les espaces autour de l'ancien collège : **5 espaces ont été définis.**
- Retour à l'école pour 13h30, pour les premiers groupes puis 13h45 pour les 2 suivants.

Règles de la cantine votée à l'unanimité

- ***Exclusion possible de la cantine si le comportement est inadapté à la situation sanitaire.***
- ***Aucun enfant ne sera accepté sans inscription au préalable auprès de Marie Naudin.***

III - Nettoyage des locaux

- Une désinfection totale des salles occupées sera effectuée tous les soirs après la classe.
- **A la pause méridienne, dès le départ des élèves à la cantine, les tables des élèves, les sanitaires intérieurs comme extérieurs seront désinfectés, ainsi que la salle des enseignants.**
- Les 2 salles de garderie seront désinfectées tous les soirs.
- Chaque classe aura du produit désinfectant et une lavette pour pouvoir nettoyer les tables, les points sensibles (poignées de porte, interrupteurs...) en cas de besoin.
- Aération régulière des salles de classe au cours de la journée.
- **Les toilettes handicapés à l'intérieur sont réservés aux CM2 pour les après-midi.**

IV - Transports scolaires

- Les chauffeurs portent un masque. Nettoyage du car 2 fois/jour.
- **Les enfants de Bougon et de Salles devront être pris en charge par les parents à la sortie du car.**

V- Suite à la réunion du conseil de déconfinement

**Le compte-rendu du conseil de déconfinement sera mis en ligne sur le site de l'école.
Un courrier sera envoyé par mail aux familles pour les informer sur les conditions d'accueil.**

VI- Rappel des décisions

Protocole voté à l'unanimité, valable du 2 juin au 3 juillet 2020.